

PSE

Prévention • Santé • Environnement

TOUT-EN-UN
CAP TOUTES SPÉCIALITÉS



La référence pour réussir !

- ➔ Des fiches de cours sur les 4 thématiques
- ➔ Conseils et méthodes de préparation
- ➔ Plus de 100 schémas pour mieux mémoriser
- ➔ De nombreuses activités par compétences corrigées
- ➔ Le sujet officiel 2026 corrigé et commenté

+ EN LIGNE



- Flashcards
- Schémas de synthèse
- Activités par compétences

PSE

Prévention • Santé • Environnement

TOUT-EN-UN
CAP TOUTES SPÉCIALITÉS

Coordinateurs :

Irène DUCHESNE : inspectrice de l'Éducation nationale en sciences biologiques et sciences sociales appliquées - Académie de Créteil

Jérémy RANQUE : inspecteur de l'Éducation nationale en sciences biologiques et sciences sociales appliquées - Académie de Bordeaux

Auteurs :

Abdelilah EL HORFI : enseignant en Biotechnologies, option santé environnement, professeur ressources en PSE, formateur de formateurs SST, formateur académique de SST et de PSE - Académie de Créteil

Vanessa LANTERI-HOUADES : enseignante en Biotechnologies, option santé environnement, professeure ressources en PSE, formatrice académique de SST et de PSE - Académie de Créteil

Mathias VIUDES : enseignant en Biotechnologies, option santé environnement, formateur académique en PSE, formateur de formateurs SST, Formateur ES&ST et risques biologiques - Académie de Bordeaux

ISBN : 978-2-311-21915-9

Création de couverture : Emmanuel Linares
Composition : Hervé Soulard

Vuibert s'engage
durablement
pour l'environnement



Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Dans le cas où le livre comporte des ressources numériques en ligne, ces dernières sont des compléments offerts à l'achat du livre. Par respect du droit d'auteurs, ces ressources sont incessibles, interdites de reproduction et réservées à un usage strictement personnel. Elles sont soumises aux conditions d'utilisation en vigueur (CGU) accessibles sur notre site et peuvent, pour des raisons commerciales, légales, d'évolution technique ou de contenu, être supprimées ou interrompues à tout moment, sans garantie de maintien ou de compensation.

Dans le cas où les QR codes et liens hypertextes permettent d'accéder à des sites internet tiers, la responsabilité des éditions Vuibert n'est pas engagée, notamment quant à leur éventuel dysfonctionnement ou à leur indisponibilité d'accès. La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite.

Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20 rue des Grands Augustins, F-75006 Paris.

Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – septembre 2026 – 5 allée de la 2^e DB, 75015 Paris

Site internet : <http://www.vuibert.fr>

SOMMAIRE

RÉUSSIR L'ÉPREUVE DE PSE.....6

L'épreuve de PSE au niveau CAP.....6

Les modalités d'évaluation.....7

L'évaluation par compétences.....8

Reconnaître les compétences visées et atteindre le niveau maîtrisé.....9

Thématique A – L'individu responsable de son capital santé.....12

FICHE 1. Module A1 – Le système de santé.....14

Activités par compétences.....16

FICHE 2. Module A2 – Le sommeil, un rythme biologique.....19

Activités par compétences.....21

FICHE 3. Module A3 – L'activité physique.....24

Activités par compétences.....26

FICHE 4. Module A4 – Les addictions.....28

Activités par compétences.....26

FICHE 5. Module A5 – La sexualité – La contraception.....34

Activités par compétences.....37

FICHE 6. Module A6 – Prévenir les maladies sexuellement transmissibles.....43

Activités par compétences.....45

FICHE 7. Module A7 – L'alimentation adaptée à son activité.....48

Activités par compétences.....51

Thématique B – L'individu responsable dans son environnement.....54

FICHE 8. Module B1 – Les ressources en eau.....56

Activités par compétences.....59

FICHE 9. Module B2 – Les risques majeurs.....	63
Activités par compétences.....	68
FICHE 10. Module B3 – Les ressources en énergie.....	71
Activités par compétences.....	76
FICHE 11. Module B4 – Le bruit au quotidien.....	79
Activités par compétences.....	84
Thématique C – L’individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques....	88
FICHE 12. Module C1 – Les différents contrats de travail.....	90
Activités par compétences.....	93
FICHE 13. Module C2 – Les enjeux de la Santé et Sécurité au Travail (SST).....	95
Activités par compétences.....	98
FICHE 14. Module C3 – La démarche de prévention appliquée à une activité de travail.....	101
Activités par compétences.....	105
FICHE 15. Module C4 – La démarche de prévention appliquée à un risque spécifique.....	108
Le risque lié au bruit.....	108
Le risque chimique.....	110
Le risque mécanique.....	113
Le risque électrique.....	115
Le risque lié à l’éclairage.....	118
Le risque incendie.....	121
Le risque de chute.....	124
Le risque lié aux poussières.....	126
FICHE 16. Module C5 – Les risques liés à l’activité physique du métier.....	130
Activités par compétences.....	132
FICHE 17. Module C6 – Les acteurs et les organismes de la prévention.....	135
Activités par compétences.....	138

FICHE 18. Module C7 – Le suivi médical des salariés et la vaccination.....	142
Activités par compétences.....	146

FICHE 19. Module C8 – La gestion des situations d'urgence.....	150
Activités par compétences.....	156

Thématique D – L'individu consommateur averti.....158

FICHE 20. Module D1 – L'assurance.....	160
Activités par compétences.....	164

FICHE 21. Module D2 – Le budget.....	168
Activités par compétences.....	171

FICHE 22. Module D3 – Les achats.....	174
Activités par compétences.....	177

SUJET OFFICIEL	180
Corrigé du sujet.....	189

RÉUSSIR L'ÉPREUVE DE PSE

Le **programme** de la Prévention-Santé-Environnement (**PSE**) au niveau CAP est formalisé dans le BO spécial du 11 avril 2019.

La **Prévention santé environnement** est un enseignement général qui contribue aux actions prioritaires d'éducation et de prévention définies par les plans nationaux et européens dans les champs de la santé, de l'environnement et de la santé au travail. Il participe également à la construction du parcours éducatif de santé et du parcours citoyen.

Dans le cadre de la formation « tout au long de la vie », cet enseignement prend en compte la diversité des besoins et des attentes des apprenants.

L'épreuve de PSE au niveau CAP

L'**arrêté du 30 août 2019** fixe les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définit les modalités d'évaluation des épreuves de l'enseignement général. Cet arrêté prévoit, à l'article 5, *la publication par note de service des documents supports d'évaluation et de notation des unités générales de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) dont la PSE.*

Avant de se plonger dans les révisions, il faut garder à l'esprit que l'épreuve de PSE n'est pas un simple test de connaissances théoriques. Cette épreuve évalue la capacité à devenir un **individu responsable**, capable d'analyser des situations réelles pour prendre des décisions éclairées.

Le programme s'organise autour de 4 grandes thématiques :

Thématique A : L'individu responsable de son capital santé	Apprendre à mieux connaître son corps et son fonctionnement physiologique pour faire des choix éclairés (sommeil, alimentation, addictions, etc.).
Thématique B : L'individu responsable dans son environnement	Découvrir et comprendre les impacts environnementaux de nos activités pour adopter un comportement écoresponsable.
Thématique C : L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques	Repérer les dangers au travail et s'approprier les démarches de prévention pour se protéger et protéger les autres en entreprise.
Thématique D : L'individu consommateur averti	Construire son jugement face aux choix de consommation, gérer son budget et connaître ses droits pour acheter de manière responsable.

CE QUI EST ATTENDU LORS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

- **Une culture scientifique rigoureuse** : la capacité à distinguer les faits scientifiques des idées reçues.
- **Une posture citoyenne** : la capacité à intégrer le respect de soi, des autres et de l'environnement dans vos choix.
- **Une vision globale** : la maîtrise des quatre domaines d'action : la **santé**, l'**environnement**, le **milieu professionnel** (prévention des risques) et le rôle de **consommateur**.

Les modalités d'évaluation

Selon le mode d'inscription au CAP, les modalités de l'examen de Prévention-Santé-Environnement (PSE) ne sont pas les mêmes :

- Le **Contrôle en Cours de Formation (CCF)** : il est réservé aux **candidats sous statut scolaire** (élèves en lycée professionnel public ou privé sous contrat) et aux **apprentis** (en CFA habilités). Les évaluations sont fractionnées en deux situations distinctes réparties durant leur cursus.

➡ **Remarque** : il est donc peu probable, si vous avez acheté ce manuel, que vous apparteniez à la catégorie des élèves sous statut scolaire.

- L'**Épreuve Ponctuelle Écrite** concerne **tous les autres candidats**, dits non scolaires :
 - les candidats libres/individuels ;
 - les élèves en établissements privés hors contrat ;
 - les apprentis dont l'établissement n'est pas habilité au CCF ;
 - les stagiaires en formation continue des établissements non habilités à faire passer des CCF.

L'épreuve de PSE permet d'évaluer le **niveau de maîtrise des compétences** du programme concernant les problématiques liées à la **santé**, à l'**environnement**, à la **consommation** et aux **activités professionnelles**.

Les **modalités d'évaluation** de la PSE **sous forme ponctuelle** consistent en une **épreuve écrite** d'une **durée d'une heure (1 heure)** et de **coefficient 1**.

Cette épreuve est composée de **2 parties distinctes** :

- La **première partie (sur 12 points)** comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur au moins 2 des thématiques A, B ou D dont obligatoirement la thématique A.

➡ **Ce qui est demandé** : à partir d'une situation d'actualité (qui peut prendre différentes formes) et de documents, le candidat doit mettre en œuvre une *démarche d'analyse* sur les thématiques de la santé, de l'environnement ou de la consommation.

● La **deuxième partie (sur 8 points)** comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur la thématique C du programme et est divisée en 2 sous-parties :

– La **sous-partie 1** (sur 5 points), prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation.

➡ **Ce qui est demandé** : à partir d'une situation de la vie professionnelle et d'une documentation, cette partie d'épreuve permet d'évaluer l'application de la démarche d'analyse du risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.

– La **sous-partie 2** (sur 3 points), permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

➡ **Ce qui est demandé** : la compétence "**Agir face à une situation d'urgence**" est évaluée à la fin du sujet de PSE.

➡ **Conseils** : optimiser le temps imparti pour rédiger les réponses directement sur le sujet. Éviter de perdre du temps à faire un brouillon.

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR LA PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE

Ce manuel s'adresse spécifiquement aux candidats qui préparent l'épreuve ponctuelle. N'ayant pas d'évaluations réparties sur l'année, l'ensemble de la note sur 20 points repose sur une unique épreuve écrite d'une heure, de coefficient 1.

• **Tout est regroupé** : l'analyse de documents ET la partie secourisme/urgence (SST) se retrouve dans le même sujet.

• **L'analyse avant tout** : qu'il s'agisse de la vie quotidienne (Partie 1) ou du travail (Partie 2), il est nécessaire de systématiquement mobiliser des outils d'analyse (QQOQCP, causes/effets) pour structurer les réponses.

• **Les verbes d'action** : les consignes du sujet commencent toujours par un verbe à l'infinitif ("Analyser", "Proposer", "Expliquer"). Répondre précisément à l'action demandée, éviter les hors sujets.

L'évaluation par compétences

Dans cette épreuve, c'est le **niveau de maîtrise des compétences** du programme qui sont évaluées. Les compétences sont repérables grâce à un chiffre associé à la lettre "C" dont voici le détail ci-dessous :

● **C2** : Appliquer une méthode d'analyse dans une situation de la vie professionnelle ou quotidienne.

● **C3** : Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire avec une mesure de prévention.

● **C4** : Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, à l'environnement ou à la consommation.

● **C5** : Argumenter un choix.

● **C6** : Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.

➡ **Remarque :** la **compétence C1** : traiter une information n'est pas évaluée en tant que telle car elle est mobilisée au travers de toutes les autres compétences. Il est donc essentiel de s'entraîner à exploiter des documents et à en extraire des informations. La **compétence C6** est évaluée au regard de l'ensemble de la copie et fait l'objet d'une attribution de points (2 ou 3) qui lui est réservée dans le barème. **La note obtenue est donc issue de l'évaluation des compétences visées dans le sujet d'examen.**

Les points du barème ne sont pas rattachés aux numéros des questions, mais aux compétences du programme (citées ci-dessus). Chaque question est une occasion de prouver que ces compétences sont maîtrisées pour décrocher les points associés.

Reconnaître les compétences visées et atteindre le niveau maîtrisé

Le sujet de l'épreuve de CAP est souvent introduit par une situation d'actualité sur la Thématique A qui fait l'objet de questions d'analyse visant la compétence C2. La première question du sujet (ou une des premières) est souvent: « Identifier la problématique évoquée dans la situation ». Cette question nécessite d'avoir au préalable analysé la situation, ce qui est en général l'objet des questions suivantes.

C2 : Appliquer une méthode d'analyse dans une situation donnée

Cette compétence implique qu'il est demandé de retrouver une ou plusieurs informations dans un document et de mettre ces éléments en relation grâce à différents outils d'analyse. Souvent la plus fréquente la C2 valide une capacité simple : le **sens de l'observation**.

On demande principalement de :

- **Trouver des informations** dans les documents du sujet (textes, graphiques, témoignages).
- Les organiser à l'aide d'outils d'analyse pour décortiquer la situation (ex : QQQQCP, PAD, ou Diagramme causes-effets...).

Conseils : il est demandé de rechercher dans les documents, les informations demandées, de les extraire et de les ranger correctement dans les tableaux ou les schémas d'analyse fournis. **Les verbes d'actions qui visent la C2 sont : identifier, relever, repérer, hiérarchiser, classer, analyser, comparer...**

C3 : Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire avec une mesure de prévention

Cette compétence fait référence à des notions qu'il va falloir **mettre en lien pour expliquer** un phénomène, un enjeu ou une réglementation relatifs à une mesure de prévention. Cette compétence peut varier suivant les thématiques traitées : mettre en relation un phénomène physiologique et une mesure de prévention vise souvent la thématique A, un enjeu environnemental, la thématique B, une disposition réglementaire toutes les thématiques A, B, C et D.

Conseils : pour valider cette compétence vous devez connaître les notions de cours ou être capable de retrouver ces notions à l'aide des documents fournis. **Les verbes d'actions qui visent la C3 sont : expliquer, définir, décrire, démontrer...**

C4 : Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, à l'environnement ou à la consommation

Cette compétence est mobilisée à la suite d'une démarche d'analyse. Elle répond souvent à une problématique.

Que ce soit dans les thématiques de la santé, de l'environnement, de la consommation, ou dans l'analyse de situation en lien avec le milieu professionnel, la solution recherchée est généralement une mesure de prévention collective ou individuelle.

Conseils : Attention à bien faire la différence entre les mesures individuelles et collectives. **Les verbes d'actions qui visent la C4 sont : proposer une solution, différencier la mesure collective de la mesure individuelle, hiérarchiser des solutions.**

C5 : Argumenter un choix

Cette compétence permet d'explicitier un choix réalisé selon différents critères.

L'argumentation du choix doit conduire à :

- Expliquer pourquoi le choix proposé répond à la problématique de départ
- Indiquer un choix fait par un tiers dans un contexte donné

Conseils : Les arguments donnés doivent toujours s'appuyer sur des faits scientifiques, des données chiffrées ou des textes réglementaires trouvés dans le sujet (ou issus de vos connaissances).

Les verbes d'actions qui visent la C5 sont : argumenter le choix, justifier, expliquer le choix de, exposer les arguments de ...

C6 : Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté

Cette compétence nécessite de soigner l'écriture et la présentation. Une copie bien écrite facilite la compréhension et est plus agréable à lire pour le correcteur.

Soigner également l'orthographe, la grammaire, la syntaxe et le vocabulaire utilisé.

Conseils : Cette compétence est évaluée pour l'ensemble de la copie et ne fait pas l'objet d'une question précise. Répondre aux questions avec des phrases complètes (sujet – verbe – complément), éviter de donner une réponse par un seul mot. Ne pas hésiter à mettre en évidence l'élément de réponse attendu, en le soulignant ou en le surlignant. Lorsque les réponses font appel à des connaissances scientifiques, employer les termes appropriés et le vocabulaire scientifique attendu..

TABLEAU DE SUIVI DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Cochez les cases quand les éléments sont maîtrisés.

	Modules	Connaissances	Compétences
Thématique A	A1	☐	☐
	A2	☐	☐
	A3	☐	☐
	A4	☐	☐
	A5	☐	☐
	A6	☐	☐
	A7	☐	☐
Thématique B	B1	☐	☐
	B2	☐	☐
	B3	☐	☐
	B4	☐	☐
Thématique C	C1	☐	☐
	C2	☐	☐
	C3	☐	☐
	C4	☐	☐
	C5	☐	☐
	C6	☐	☐
	C7	☐	☐
	C8	☐	☐
Thématique D	D1	☐	☐
	D2	☐	☐
	D3	☐	☐

THÉMATIQUE A

L'individu responsable de son capital santé

FICHE 1. Module A1 – Le système de santé.....	14
Activités par compétences.....	16
FICHE 2. Module A2 – Le sommeil, un rythme biologique.....	19
Activités par compétences.....	21
FICHE 3. Module A3 – L'activité physique.....	24
Activités par compétences.....	26
FICHE 4. Module A4 – Les addictions.....	28
Activités par compétences.....	26
FICHE 5. Module A5 – La sexualité – La contraception.....	34
Activités par compétences.....	37
FICHE 6. Module A6 – Prévenir les maladies sexuellement transmissibles.....	43
Activités par compétences.....	45
FICHE 7. Module A7 – L'alimentation adaptée à son activité.....	48
Activités par compétences.....	51

Présentation de la thématique A

Cette thématique permet d'acquérir des notions de biologie humaine qui conduisent l'apprenant à mieux connaître son corps et à comprendre son fonctionnement physiologique. Ce module A éclaire l'apprenant sur les notions de santé publique et individuelle. Elle l'amène également à construire son jugement et à développer des arguments à partir des faits scientifiques.

La santé peut se définir pour l'être humain comme est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Elle résulte d'une interaction constante entre l'individu et son milieu et représente la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.



Capital santé

Le capital santé fait référence à l'ensemble des ressources physiques, mentales et sociales qu'une personne possède, permettant de vivre une vie en bonne santé.

Responsabilité individuelle

La responsabilité individuelle se réfère à la capacité d'un individu à prendre des décisions éclairées et à agir de manière autonome pour influencer positivement sa santé.

Flashcards interactives

Pour des révisions nomades, retrouvez vos flashcards interactives à télécharger



www.lienmini.fr/219159-01



Le système de santé

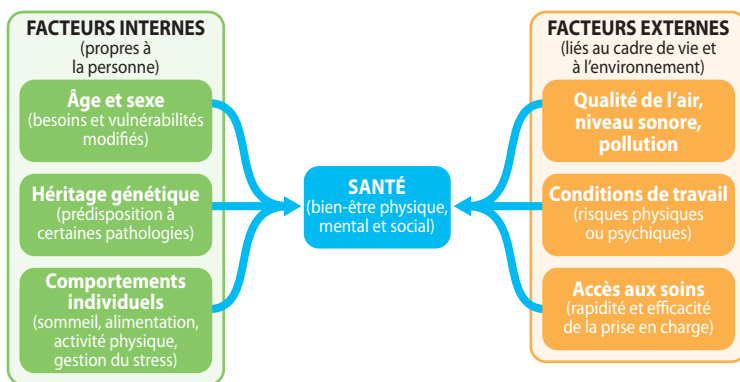
NOTION-CLÉ 1 ...Les plans santé

Les plans santé sont des programmes ministériels qui visent à améliorer la santé de la population en agissant à la fois sur la **prévention individuelle** en encourageant chacun à adopter des comportements favorables à sa santé et sur la **prévention collective**, à travers des actions coordonnées comme les campagnes de vaccination, les dépistages organisés ou l'aménagement d'environnements sains.

NOTION-CLÉ 2 ...Les effets des facteurs internes et externes sur la santé d'un individu

La **santé** correspond à un état de **bien-être physique, mental et social**, qui dépasse la simple absence de maladie.

Quels éléments influencent notre état de santé ? La santé d'un individu est influencée par de nombreux paramètres, regroupés en deux grandes catégories : les facteurs internes et les facteurs externes.



NOTION-CLÉ 3 ...Le principe de solidarité nationale de la sécurité sociale

La Sécurité sociale est un dispositif public qui vise à protéger les individus face aux événements susceptibles d'altérer leur équilibre de vie, que l'on qualifie de **risques sociaux** : comme une maladie, un accident, une grossesse, le handicap ou le départ à la retraite. Elle permet de compenser une perte de revenus ou de couvrir des dépenses imprévues en lien avec ces situations.

Son fonctionnement repose sur un principe fondamental de **solidarité nationale** : chacun participe au financement selon ses moyens, et chacun peut bénéficier d'une aide selon ses besoins.

Ce principe repose sur deux mécanismes essentiels :

- Les **cotisations sociales** : sont des prélèvements effectués sur les salaires et les revenus professionnels pour alimenter les caisses de la Sécurité sociale.
- Les **prestations sociales** : sont les aides versées aux assurés pour faire face aux risques couverts (remboursements de soins, d'indemnités journalières, de pensions de retraite ou d'allocations familiales).

NOTION-CLÉ 4 ... L'intérêt du parcours de soins coordonnés, de la carte vitale et du Dossier Médical Partagé (DMP)

Pour garantir un accès efficace aux soins et faciliter leur remboursement, plusieurs dispositifs ont été mis en place dans le cadre du système de santé français.

La carte Vitale	Le parcours de soins coordonnés	Le Dossier Médical Partagé (DMP)
		
Dès l'âge de 16 ans, chaque assuré reçoit une carte électronique personnelle qui permet de transmettre automatiquement les informations nécessaires à l'Assurance Maladie et à la mutuelle. Grâce à elle, les démarches administratives sont simplifiées et les remboursements sont plus rapides.	Ce dispositif repose sur le choix d'un médecin référent, appelé médecin traitant, qui assure le suivi global du patient. Il oriente vers les spécialistes en cas de besoin, ce qui permet une meilleure organisation des soins et une prise en charge optimisée. En respectant ce parcours, l'assuré bénéficie d'un meilleur taux de remboursement. Certaines consultations, comme chez le gynécologue ou le dentiste, ou en cas d'urgence restent accessibles directement.	Accessible en ligne via une plateforme sécurisée, ce dossier regroupe les données de santé du patient : antécédents, résultats d'examen, traitements en cours. Il permet aux professionnels de santé de mieux coordonner les soins, d'éviter les prescriptions incompatibles et de limiter les examens inutiles, tout en assurant la confidentialité des informations.



DOCUMENT 1

LE PLAN NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE 2023–2033

Le plan national de santé publique 2023–2033, appelé Stratégie nationale de santé (SNS), propose plusieurs mesures concrètes pour améliorer la santé des Français et réduire les inégalités que l'on peut décliner en 4 catégories :

Prévention et promotion de la santé

- **Renforcement de la prévention dès le plus jeune âge** : éducation à la santé à l'école, vaccination, lutte contre l'obésité infantile, prévention des IST
- **Lutte contre les addictions** : tabac, alcool, cannabis, écrans.
- **Santé mentale** : prévention du mal-être, accès facilité à des soins psychologiques, notamment pour les jeunes.
- **Promotion de l'activité physique et de l'alimentation saine.**

Qualité, sécurité et pertinence des soins

- **Déploiement du Dossier Médical Partagé (DMP)** et amélioration de la coordination entre professionnels.
- **Renforcement de la sécurité des soins** et de la lutte contre les infections nosocomiales.
- **Développement de la recherche en santé** et de l'innovation médicale.

Accès équitable à la santé sur tout le territoire

- **Renforcement de l'offre de soins dans les zones sous-dotées** (déserts médicaux).
- **Développement de la télémédecine** et des maisons de santé pluriprofessionnelles.
- **Simplification du parcours de soins** avec un meilleur accompagnement des patients chroniques.
- **Amélioration de l'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité ou de handicap.**

Santé environnementale et adaptation au changement climatique

- **Réduction de l'exposition aux polluants** (air, eau, bruit...).
- **Prévention des effets sanitaires du changement climatique** (canicules, catastrophes naturelles, maladies vectorielles...).
- **Promotion d'environnements favorables à la santé** (énergie, urbanisme, transports, alimentation durable).

Source : sante.gouv.fr

À l'aide des notions-clés et du document 1 :

1. **Identifier** dans les priorités du plan national de santé publique 2023–2033, les modules correspondants au programme de PSE. (C2)

Prévention et promotion de la santé :	Accès équitable à la santé sur tout le territoire :
Qualité, sécurité et pertinence des soins :	Santé environnementale et adaptation au changement climatique :

2. **Proposer** un exemple de mesure de prévention individuelle ciblant particulièrement la santé des jeunes. (C4)
3. **Argumenter** en quoi le choix politique du plan national de santé publique constitue un ensemble de mesures de prévention collectives. (C5)
4. **Identifier** les 3 types de bien-être qui définissent la santé. (C2)
5. **Expliquer** en quoi les conditions de travail constituent un facteur qui agit à la fois sur le bien-être physique, mental et social. (C3)

Influence sur le bien-être physique	Influence sur le bien-être mental	Influence sur le bien-être social

6. **Proposer** une mesure de prévention qui permet d'agir sur un facteur interne et une autre qui permet d'agir sur un facteur externe. (C4)

Mesure de prévention agissant sur un facteur interne	Mesure de prévention agissant sur un facteur externe

Le principe de solidarité nationale est le socle de la Sécurité sociale.

7. **Identifier** les risques sociaux que prend en charge la Sécurité sociale. (C2)
8. **Mettre en relation** les définitions suivantes avec le terme correspondant. (C2)

Prestations	•	• permettent de financer la sécurité sociale.
Cotisations	•	• assurent la prise en charge financière ou matérielle accordée par la Sécurité sociale à une personne assurée pour l'aider à faire face à un risque social.

2027-2028

ITINÉRAIRES
PRO

PSE

Prévention • Santé • Environnement

TOUT-EN-UN ➔ CAP TOUTES SPÉCIALITÉS

Un livre complet pour réussir son épreuve :

- ➔ Des **fiches de cours** sur les **22 modules** des **4 thématiques** du programme.
- ➔ Plus de **100 schémas** et **tableaux synthétiques** pour mieux mémoriser les notions.
- ➔ De nombreuses **activités par compétences corrigées** pour s'entraîner.
- ➔ Le **sujet officiel 2026 corrigé et commenté** pour se mettre en situation d'épreuve.

+ EN LIGNE 

- Des flashcards interactives sur les notions clés à maîtriser
- Les schémas de synthèse pour tous les modules
- Des activités par compétences complémentaires

Coordinateurs : Irène Duchesne et Jérémie Ranque, inspecteurs de l'Éducation nationale en sciences biologiques et sciences sociales appliquées.

Auteurs : Abdelilah El Horfi, Vanessa Lanteri-Houades et Mathias Viudes, sont enseignants en prévention santé environnement (PSE) et formateurs sauveteurs secouristes du travail (SST).

Les 4 thématiques du programme :

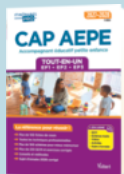
Thématique A. L'individu responsable de son capital santé

Thématique B. L'individu responsable dans son environnement

Thématique C. L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques

Thématique D. L'individu consommateur averti

Retrouvez d'autres
titres de la collection
« Itinéraires Pro »



ISBN : 978-2-311-21915-9



www.vuibert.fr

Vuibert

14,90 €